

# SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2022

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 06/10/2022
2. Urbanisme : - rapport de la commission d'urbanisme  
- devis
3. Club-house de Sand : attributions des lots
4. Église : travaux de rénovation
5. Finances locales : Motion
6. O.N.F. :  
Forêt :
  - Travaux patrimoniaux et état de prévision des coupes (ventes de bois)
  - Programme des travaux d'exploitation 2023 - État de prévision des coupes
  - Approbation état d'assiette 2024
  - Plan de rebond
7. Vie associative, culturelle et jeunesse : - Rapport commission du 25/10/2022
  - Maisons fleuries
  - Demande de subvention
  - Subventions aux associations
  - Divers
8. Finances : - Dépenses et recettes nouvelles d'investissement 2023  
- Divers
9. Personnel communal
10. Divers

**Secrétaire de séance :           Martine WALTER**

**Membres présents : Denis SCHULTZ, Anny SUR-RIEGEL, Pierre SCHNEIDER, Maurice WEIBEL, Martine WALTER, Gwendoline HURSTEL, Bruno KIENNERT, Cécile GARBACIAK, Pascal GOERGER, Amandine KALCK, Christophe JACOB, Benoît ANDRES, Agnès BERGE.**

**Membres excusés :**

**Fabienne TUSSING, excusée avec procuration à Anny SUR-RIEGEL,  
Valentine HARLEPP, excusée sans procuration.**

**Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet : Approbation du compte-rendu du 06/10/2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 2.**

**Objet : Urbanisme : rapport de la commission d'urbanisme**

Pierre SCHNEIDER informe l'assemblée que la commission urbanisme vient d'avoir lieu avant le conseil.

**Terrain rue du Panama** : Section B, parcelle N° 1301, lieu-dit « Rottmatt » pour 25a 41ca

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a rencontré, avec Pierre SCHNEIDER, adjoint à l'urbanisme, plusieurs promoteurs ou aménageurs. Il propose de retenir le projet de Madame Laetitia JAEG, le plus adapté aux exigences de la commune, et de vendre le terrain rue du Panama pour un montant de 250 000 € en précisant que l'acquéreur s'engage à :

- respecter les servitudes de passages et de passage, pose, entretien de tout câbles, réseaux et canalisation au profit de la parcelle cadastrée Section B, parcelle N° 267, appartenant à Monsieur REIBEL Jérôme, le tout conformément à l'acte de constitution desdites servitudes reçu par Maître Joanne ALBRECHT, alors notaire de l'étude de Maître WEHRLE, à Benfeld, le 25 avril 2012 ;
- constituer une servitude de passage au profit de la famille KIENNERT Brigitte (rue de Matzenheim) ainsi qu'à tous les véhicules agricoles ;
- constituer une servitude de passage des réseaux au profit de Monsieur GOERGER Pascal (rue de Panama) ;
- créer une place de retournement pour le SMICTOM,
- ne pas construire d'immeubles collectifs sur ladite parcelle.

**Vu** les explications de l'Adjoint au Maire et du Maire,

**Vu** l'attestation du Notaire (jointe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

• **de valider la proposition** du Maire de vente du terrain cadastré Section B, parcelle N° 1301, lieu-dit « Rottmatt » pour 25a 41ca à Madame Laetitia JAEG pour un montant de 250 000 € et de soumettre cette vente aux conditions suivantes :

- respecter les servitudes de passages et de passage, pose, entretien de tout câbles, réseaux et canalisation au profit de la parcelle cadastrée Section B, parcelle N° 267, appartenant à Monsieur

REIBEL Jérôme, le tout conformément à l'acte de constitution desdites servitudes reçu par Maître Joanne ALBRECHT, alors notaire de l'étude de Maître WEHRLE, à Benfeld, le 25 avril 2012 ;

- constituer une servitude de passage au profit de la famille KIENNERT Brigitte (rue de Matzenheim) ainsi qu'à tous les véhicules agricoles ;
- constituer une servitude de passage des réseaux au profit de Monsieur GOERGER Pascal (rue de Panama) ;
- créer une place de retournement pour le SMICTOM,
- ne pas construire d'immeubles collectifs sur ladite parcelle.
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents y afférents.

**Adopté par 10 (dix) voix pour et 4 (quatre) abstentions de Martine WALTER, Gwendoline HURSTEL, Bruno KIENNERT et Pascal GOERGER**

**Point de l'ordre du jour N° 3.**

**Objet : Club-house de Sand : Attributions des lots**

Le Maire rappelle à l'assemblée lors de la séance du 22/09/2022 le conseil municipal a validé de relancer l'appel d'offres pour les lots infructueux comme suit :

- ▶ lot n°08 Carrelage faïence,
- ▶ lot n°03 Charpente couverture bardage métallique- Echafaudage – Isolation extérieure en le décomposant en trois lots suivants :
  - ▶ lot n°3a Charpente métallique
  - ▶ lot n°3b Couverture bardage métallique
  - ▶ lot n°3c Echafaudage,

avec réponse pour le 07 novembre 2022.

**Vu** le rapport d'analyse des offres du Maître d'œuvre,  
**Vu** les explications de l'Adjoint au Maire et du Maire,  
**Vu** l'avis de la commission d'Urbanisme,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les marchés aux entreprises comme suit :

- ▶ lot n°3a Charpente métallique à l'entreprise **HOWILLER Constructions Métalliques (Reichstett) pour un montant de 40 000,00 € H.T., soit 48 000,00 € T.T.C.,**
- ▶ lot n°3b Couverture bardage métallique à l'entreprise **SMAC (Strasbourg) pour un montant de 134 893,81 € H.T., soit 161 872,57 € T.T.C.,**
- ▶ lot n°3c Echafaudage, à l'entreprise **FREGONESE ET FILS (Mundolsheim) pour un montant de 6 995,00 € H.T., soit 8 394,00 € T.T.C.,**
- ▶ lot n°08 Carrelage faïence à l'entreprise **SCE Carrelage eReN (Strasbourg) pour un montant de 20 729,41 € H.T., soit 24 875,29 € T.T.C.,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE : d'attribuer** les marchés comme suit :

- ▶ lot n°3a Charpente métallique à l'entreprise **HOWILLER Constructions Métalliques (Reichstett)** pour un montant de **40 000,00 € H.T., soit 48 000,00 € T.T.C.,**
- ▶ lot n°3b Couverture bardage métallique à l'entreprise **SMAC (Strasbourg)** pour un montant de **134 893,81 € H.T., soit 161 872,57 € T.T.C.,**
- ▶ lot n°3c Echafaudage, à l'entreprise **FREGONESE ET FILS (Mundolsheim)** pour un montant de **6 995,00 € H.T., soit 8 394,00 € T.T.C.,**
- ▶ lot n°08 Carrelage faïence à l'entreprise **SCE Carrelage eReN (Strasbourg)** pour un montant de **20 729,41 € H.T., soit 24 875,29 € T.T.C.,**

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2022.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 4.**

**Objet : Église : travaux de rénovation**

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire à l'urbanisme rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a voté le 05/04/2022 afin que la commune puisse être le Maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'église. Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous qui modifie la délibération N° 2022/26 du 05/04/2022.

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Peinture	59 998,30 €	75,15 %	CeA	33 531,00 €	42,00 %
Bancs	19 838,00 €	24,85 %	Fonds propre	15 967,26 €	20,00 %
			Fondation du Patrimoine	10 000,00 €	12,53 %
			Contribution Paroisse	20 338,04 €	25,47 %
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>79 836,30 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>79 836,30 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté et la modification de la délibération N°2022/26 du 05/4/2022 sur ce point là.

**Adopté à l'unanimité**

-Devis JPB AURTOUR DU BOIS : Travaux église

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire, propose un devis pour avenant aux travaux de rénovation de l'église, concernant la réparation d'éléments bois de l'église pour un montant de 3 658,00 €/HT soit 4 389,60 €/TTC..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE d'autoriser** le Maire à signer le devis tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : Finances locales : Motion**

**Le Conseil municipal de la commune de Sand**

Exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

**Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :**

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

**Ces mesures de restrictions financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.**

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

**Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales** pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

**Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.**

---

**La commune de Sand soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Executif :**

- **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.** Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Sand demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.** Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Sand demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une

commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Sand demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

**Concernant la crise énergétique, la Commune de Sand soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :**

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

**La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département, ainsi qu'à l'Association Départementale des Maires de France**

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 6.**

**Objet : O.N.F. :**

**Forêt : travaux patrimoniaux et état de prévision des coupes (ventes de bois)**

**Programme des travaux d'exploitation 2023– État de prévision des coupes.**

Sur proposition de la commission agriculture-forêt-environnement, le Maire présente le programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes établi par l'O.N.F. pour 2023.

- **Prévision des coupes à façonner.**
  - La recette nette H.T. hors maîtrise d'œuvre est de 9 210 €
  - Le bilan net prévisionnel H.T. est de 8 354 €
- **La répartition des bois façonnés en contrat d'approvisionnement ou en lots regroupés en vente groupée :**
  - 80m<sup>3</sup> de bois d'œuvre FRENE et 80m<sup>3</sup> de bois d'industrie FEUILLUS.

- **Programme de travaux patrimoniaux 2023 :**

Le total des travaux prévisionnels H.T. maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion de la main d'œuvre est de H.T. 20 926 €

VU l'exposé du Maire ;

VU les documents remis par l'O.N.F. ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE :**

- **D'adopter** le programme prévisionnel des coupes ainsi que le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour l'année 2023,
- **D'adopter** la répartition des bois façonnés en contrat d'approvisionnement ou en lots regroupés en vente groupée,
- **D'adopter** les conventions de maîtrise d'œuvre avec l'Office national des Forêts,
- **D'autoriser** le Maire à signer les programmes de travaux respectifs.

Pour mémoire, l'EPC ne tient pas compte des frais générés par l'adhésion au SIVU, ni la part salariale des bûcherons.

**Adopté à l'unanimité**

- État d'assiette 2024

**Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2024.**

Le Maire soumet au conseil municipal l'état d'assiette 2024, qui correspond au martelage des arbres qui seront coupés en 2024 (parcelles n°8, 26, 11 et 20). L'état étant conforme au plan d'aménagement forestier, il propose de l'adopter.

**Adopté à l'unanimité**

- Plan de Rebond

Le Maire présente à l'assemblée le Plan de Rebond pour la forêt de Sand, consistant à la plantation pour l'enrichissement des parcelles 32-33, sinistrées par la Charlarose du Frêne, par la plantation de diverses essences forestières. Les placeaux seront plantés dans les zones les plus pauvres du peuplement restant des parcelles 32-33.

Le plan de financement ci-dessous :

## Détail du Montant des travaux et des Subventions

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant en € (HT)	Postes	Montant en € (HT)
Salaire et charges de personnel affecté au projet		Ressources propres	2 572,16
Prestataires extérieurs		Subventions acquises	
• Préparation sol	3 300,60		
• Mise en place des plants et des protections	2 000,00		
• ATDO	2 237,29		
Fournitures (protections, etc.)		Subventions en cours de demande	
• Plants	2 188,00	• CeA	10 288,63
• Protections	3 134,90		
<b>TOTAL</b>	<b>12 860,79</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 860,79</b>

Coût total estimatif du projet HT : 12 860,79 €

Coût total de la subvention demandée : 10 288,63 €

(maximum 80 % du coût total du projet. Mini 2 000 €, maxi 30 000 €)

Vu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### DÉCIDE :

- d'**approuver** le projet du Plan Rebond, ainsi que le plan de financement tels que présentés,
- d'**autoriser** le Maire à signer tous les documents concernant le Plan de Rebond et demander la subvention auprès du CeA.

**Adopté à l'unanimité**

### Point de l'ordre du jour N° 7.

**Objet : Vie associative, culturelle et jeunesse :**

**- Rapport commission du 25/10/2022**

Le Maire fait lecture du rapport de la commission du 25/10/2022.

### Conditions d'accès à la salle pour les animations « privées »

La commission propose de maintenir pour l'année engagée les tarifs actuels. Une interrogation existe cependant concernant l'utilisation de la salle par des personnes qui proposent des activités, soit à titre personnel, soit à titre d'une association, mais qui sert surtout à rémunérer les personnes qui assurent l'animation.

Il est proposé d'attendre les chiffres définitifs de coûts d'utilisation de la salle pour réfléchir aux nouveaux tarifs et peut-être aussi rajouter une catégorie supplémentaire concernant ces propositions d'activités rémunératrices qui participent quand même à l'animation de notre commune.

## BD incorporés de force

Les Éditions du Signe proposent une BD sur les Malgré-Nous – histoire des incorporés de force d'Alsace-Moselle lors de la dernière guerre mondiale. La BD pourrait servir à remercier les conseillers municipaux jeunes à l'issue de leur mandat et éventuellement à distribuer en d'autres occasions.

Le prix serait de 18,11€/ouvrage à partir d'une commande de 20 exemplaires (soit une réduction de 9% par rapport à l'achat au numéro).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE d'autoriser** le Maire à signer une commande de 20 exemplaires à 18,11 €/TTC l'unité.

**Adopté à l'unanimité**

## - Maisons fleuries

**Pour 2022, la commission culturelle propose au Conseil** de primer 21 maisons sur les 29 maisons notées par le jury, (dont 2 avec des scores égaux pour le lot 1, 2 avec des scores égaux pour le lot 10, 2 à scores égaux pour le lot 17) pour un budget total de 760 € selon la répartition suivante :

	N°	Participants	Adresse	Moyenne	Prix en €
ex æquo	1	GOERGER Germain	23, Rue Sainte Odile	19,60	70
ex æquo	1	GOERGER Guy	10, Rue de l'école	19,60	70
	3	SCHNELL Roland	17, Rue Sainte Odile	17,80	60
	4	KUNTZMANN Gilbert	7, Rue des Orchidées	17,40	50
	5	FUHRMANN Jean-Jacques	10, Rue de Matzenheim	17,00	40
	6	GOEHNER Béatrice	20, Route de Sélestat	16,80	40
	7	SCHWAB Marcel	18, Rue Saint Richarde	16,30	40
	8	SCHAAL Materne	4, Rue du Panama	16,00	40
	9	HAXAIRE Linda	13, Allée des Tilleuls	15,90	40
ex æquo	10	EGLY Claude	12, Rue Sainte Odile	15,80	40
ex æquo	10	ROTH Annette	9, Rue de Matzenheim	15,80	40
	12	HUBER Julien MAURY Sophie	2, Rue du vieux chemin	15,70	30
	13	KOENIG Gérard	2, Rue du Général Vix	15,30	30
	14	FRIESS Hélène	18, Rue Sainte Odile	15,20	30
	15	HALLER René KAISER	18, Rue des Orchidées	14,80	20
	16	GOEHNER Jean-Marie	19, Route de Sélestat	13,90	20

ex æquo	17	AZIZ Rahmann	11, Allée des Tilleuls	13,80	20
ex æquo	17	WEIBEL Germain	14, Route de Strasbourg	13,80	20
	19	MINETTE- LAVAUD Jean-Paul	8, Allée des Tilleuls	13,70	20
	20	NELL Alain et Fernande	15, Rue des Orchidées	13,40	20
	21	BADER Richard	32, Route de Sélestat	13,10	20
<b>BUDGET TOTAL</b>					<b>760</b>

## **HORS CONCOURS 2022 : une plante**

**Adopté à l'unanimité**

### **- Subventions aux associations**

**La commission culturelle propose au Conseil d'allouer les subventions suivantes aux associations qui œuvrent dans la commune :**

- Association des parents d'élèves : 170 €
- Association d'éducation populaire Saint Martin : 170 €
- ACE catholique des enfants : 170 €
- Amicale de pêche et de pisciculture : 170 €
- Musique Harmonie : 170 €
- Association Multi' N' Sports : 170 €
- AS Sand : 170 €
- Une Image, une Histoire : 170 €
- Union de Sainte Cécile (Chorale) : 110 €
- Amicale des donateurs de sang de Benfeld : 140 €
- Union Nationale des combattants  
Section Benfeld et environs : 75 €

Comme chaque année, la commission propose de verser des compléments de subventions :

- A hauteur maximum de 505 €, à l'Association d'éducation populaire pour compensation de la taxe foncière de 2022,
- 150 € à l'Association d'éducation populaire à titre de participation aux frais de chauffage,
- Une subvention de 60 € à la société d'histoire des quatre cantons,
- Une subvention de 35 € à l'association des aveugles,
- Une subvention de 35 € pour Téléthon,
- Une subvention de 35 € pour le Souvenir Français,
- Une subvention de 35 € à l'Association des paralysés de France,
- Une subvention de 200 € à l'Association des restaurants du Cœur du Bas-Rhin.

**Adopté à l'unanimité**

## **- Demande de subvention : école maternelle**

Vu la demande de subvention de la Directrice de l'école maternelle concernant le projet « Maternelle et Cinéma » qui propose 3 films aux classes de maternelle du département. Les séances programmées seront les 13/12/2022, 28/02/2023 et 16/05/2023. Les déplacements se feront en bus pour un montant total de 192,00 €/TTC pour les 2 premières séances et la troisième à pieds. Il est proposé au conseil de prendre en charge les frais de transport occasionnés pour ces 2 sorties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'allouer une subvention de 192,00 € à l'école maternelle pour son projet « Maternelle et Cinéma » sur présentation des factures.

**Adopté à l'unanimité**

### **Point de l'ordre du jour N° 8.**

#### **Objet :Finances :**

#### **- dépenses et recettes nouvelles d'investissement 2023**

Le Maire propose au conseil, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, d'adopter le quart du budget investissement 2022.

Cette disposition permet à la commune de réaliser des investissements avant l'adoption du budget primitif 2023.

#### **Le conseil municipal,**

**VU** la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, dite loi de décentralisation, notamment son article 7,

**AUTORISE** le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2023, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

<b><u>Administration générale</u></b>	<b><u>Article</u></b>	<b><u>Budget ¼</u></b>
Concessions et droits similaires	2051	250,00 €
Terrains nus	2111	250,00 €
Cimetières	2116	5 000,00 €
Bois et Forêts	2117	2 000,00 €
Bâtiments scolaires	21312	3 375,00 €
Autres bâtiments publics	21318	146 408,75 €
Réseaux voirie	2151	90 437,07 €
Installation de voirie	2152	1 075,00 €
Autre matériel informatique	21838	2 250,00 €
Autres matériels de bureau et mobiliers	21848	2 400,00 €
Autres	2188	700,00 €

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N°9.**

**Objet : Personnel communal**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

**Point de l'ordre du jour N° 10.**

**Objet : Divers**

- Sapin de Noël : remerciement à la Famille KLEIBER pour leur don de sapin, et à Pascal GOERGER pour sa mise en place,
- Banque alimentaire et jouets Carijou : le 26/11/2022 collecte par le CME, l'ACE et les servants de messe,
- Marché de Noël à Sand : le 11/12/2022 de 15h à 19h à l'école élémentaire,
- Repas des aînés : le 15/01/2023,
- Vœux du Maire : le 18/01/2023 à 19h00 à la Salle Multifonctions,
- Prochain conseil municipal : le 12/12/2022 à 20h à la Salle Multifonctions.

Le conseil municipal est clos à 21h40.

*Walter Fathie*





1911  
1912  
1913  
1914